ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Pôle des élèves

Affaire suivie par :
Patrick MOSCA
Tél : 04 90 27 76 95
Mél : patrick.mosca@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 AVIGNON

Accès personnes à mobilité réduite :
26 rue Notre Dame des 7 douleurs

Avignon, le 11 décembre 2020

Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de Vaucluse

à

Madame et Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale

des Alpes de Haute Provence
des Bouches du Rhône
de la Drôme
du Gard

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale de Vaucluse

Mesdames et Messieurs des Directeurs des centres d'information et d'orientation
pour information

Objet : **modalités d'affectation en classe de 6ème, élèves domiciliés hors Vaucluse - rentrée scolaire 2021.**

La présente note a pour objet de vous communiquer les modalités d'affectation des élèves en classe de 6ème et domiciliés hors du département de Vaucluse.

1 - <u>Le domicile de l'élève est hors département et rattaché à un collège du Vaucluse.</u>

En accord avec les différentes Directions académiques et Conseils départementaux, certaines communes hors département sont rattachées à un collège de Vaucluse.

Pour connaître le collège de desserte lié à l'adresse de la famille, il vous appartient de consulter le site du Conseil départemental de Vaucluse à l'adresse suivante:
http://www.vaucluse.fr/education-et-jeunesse/etre-collegien-en-vaucluse/trouver-son-college/

Le dossier constitué de la « fiche de liaison en vue de l'affectation en 6ème- volet 1 et 2 », sera transmis à la DSDEN84, Pôle des élèves, **avant le 19 mai 2021** pour saisie dans l'application AFFELNET 6 (AFF6).

L'affectation sera notifiée à la famille par le collège d'accueil désigné.

2 - <u>La famille sollicite un collège du Vaucluse à titre dérogatoire.</u>

Le dossier complet, « fiche de liaison en vue de l'affectation en 6ème" volet 1 et 2 » et pièces justificatives, sera transmis à la DSDEN 84, Pôle des élèves, **avant le 19 mai 2021** pour saisie dans l'application AFF6.

Les demandes de dérogation à la sectorisation seront satisfaites dans la limite des capacités d'accueil et après affectation de droit des élèves relevant du secteur.

Le Directeur académique attribue les dérogations selon les critères définis par le ministère de l'Éducation nationale et dans l'ordre de priorité suivant :

1- élève souffrant d'un handicap,
2- élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
3- élève susceptible de devenir boursier,
4- élève dont une sœur ou un frère est scolarisé dans l'établissement dans une classe que la 3ème,
5- élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité,
6- élève souhaitant suivre un parcours scolaire particulier,
7- autres motifs.

L'affectation dérogatoire sera notifiée par l'établissement d'accueil de Vaucluse.
Les demandes refusées seront transmises à la DSDEN d'origine pour nouveau traitement.

3 – La famille sollicite une 6ème SEGPA-ULIS dans un collège du Vaucluse

A l'issue des réunions des sous-commissions de pré-orientation, la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA) déterminera les affectations.

Les familles recevront soit un avis favorable d'affectation dans un collège du Vaucluse, soit un courrier de rejet de la demande par les services ASH de la DSDEN 84.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer les écoles primaires de votre département, susceptibles d'avoir des élèves concernés par une affectation dans un collège public du Vaucluse, de ces modalités d'affectation en classe de 6ème.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

DSDEN DE VAUCLUSE

Christian PATOZ

DSDEN de Vaucluse
Pôle des élèves
Tél : 04 90 27 76 95
Mél : patrick.mosca@ac-aix-marseille.fr
49 rue Thiers, 84077 AVIGNON CEDEX